
BASKETBALL SCOLAIRE RESEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU SAGUENAY—LAC-ST-JEAN

Règlements spécifiques 2023-2024

ARTICLE 1 NOM DE LA LIGUE

La ligue sera connue sous le nom de « Basketball scolaire DIVISION 3-4 RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean »

ARTICLE 2 ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS

Catégorie	Date de naissance
Benjamine	du 1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011
Cadette	du 1 ^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009
Juvenile	du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 septembre 2008

- 2.1 Il est nécessaire d'avoir un minimum de quatre (4) équipes du même sexe dans une catégorie pour former une ligue.
- 2.2 Pour vérifier l'admissibilité d'un athlète, la ligue pourra demander de voir la carte d'assurance maladie, l'original de certificat de naissance ou son passeport en règle.
- 2.3 La catégorie de la ligue est déterminée par l'âge de l'élève.
- 2.4 Tout élève surclassé évoluant dans une équipe scolaire à sa quatrième (4^e) participation perd son admissibilité pour la catégorie inférieure pour la saison en cours. Avant le début de la saison, il devra y avoir une demande de dérogation de remplie et acceptée pour pouvoir utiliser des joueurs dans deux équipes différentes. Avec cette demande de dérogation, le joueur peut revenir jouer dans la catégorie la plus basse au Championnat régional.
- 2.5 Un joueur ayant obtenu une dérogation en début d'année pour jouer dans deux équipes de division différente (3 et 4) pourra prendre au championnat régional et au tournoi de fin de saison.

- 2.6 L'équipe jouant surclassée doit être identifiée clairement en début d'année et reviendra jouer le championnat régional dans sa catégorie. Elle sera semée en fonction de ses résultats. Si une équipe de la ligue de catégorie d'origine souhaite affronter l'équipe surclassée pendant la saison, celle-ci ne pourra refuser ce match.
- 2.6.1 Les équipes surclassées, ne peuvent revenir dans une division inférieure, (jouer D3 et faire le tournoi de fin de saison D4)
- 2.6.2 Les demi-calendriers sont interdits.
- 2.7 Il est permis aux filles d'évoluer avec les équipes masculines pour la ligue seulement. Une équipe « mixte » devra jouer dans la catégorie masculine. Un formulaire devra être rempli et retourné au RSEQ pour qu'un élève-athlète soit admissible.

ARTICLE 3 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

3.1 Formulaire d'inscription des athlètes

1. Vous devrez inscrire vos athlètes sur **S1** avant le début de la saison. Si le joueur n'est pas inscrit dans **S1**, l'équipe perdra la partie par défaut en plus des points d'éthiques.
2. En cas d'ajout, effectuer la même procédure et faire suivre l'information au commissaire de la ligue par courriel. La date et l'heure du courriel officialisera quand un joueur a été ajouté.
3. Le numéro de chandail devra être inscrit sur le formulaire.
4. Aucun athlète ne pourra être ajouté après le dernier match de l'équipe en saison régulière.

3.2 Feuille d'Alignement

1. L'école qui reçoit, a la responsabilité d'imprimer les lites **S1** et de les déposer à la table de marqueur avant le début de la partie.
2. Les entraîneurs de chaque équipe doivent rayer les joueurs absents et signer la liste de l'équipe adverse.
3. L'école qui reçoit devra retourner au RSEQ les listes **S1** avec les feuilles de match.
4. Tout joueur ne figurant pas sur la liste **S1** en ligne est déclaré inadmissible, à moins d'un avis du commissaire.
5. Pour les élève-athlètes surclassés pour un match, ils n'ont pas à être changés d'équipe sur **S1**, le responsable des sports doit faire parvenir le nom par courriel et le numéro de match au commissaire de la ligue. Celui-ci fera le suivi avec l'école receveuse.

MODIFICATIONS MAI 2023

6. Dans l'éventualité où une équipe n'a pas le nombre minimal de joueur + 2 selon la catégorie, l'équipe peut alors compléter son alignement avec des joueurs de réserve afin d'atteindre ce nombre (minimum + 2).

ARTICLE 4 COMMISSAIRE ET COMITÉ DE DISCIPLINE

- 4.1 Le commissaire de la ligue est le coordonnateur du secteur secondaire du RSEQ SAGUENAY—LAC-ST-JEAN. Vous pouvez la rejoindre aux coordonnées suivantes :

Stéphanie Tremblay : 418-543-3532 poste 1654

stremblay@saglac.rseq.ca

www.saglac.rseq.ca

- 4.2 En cas de litige le commissaire pourra former un comité de discipline composé de responsable du sport étudiant dans les écoles. Le commissaire et au besoin le comité de discipline veilleront à ce que les équipes, les entraîneurs, les athlètes et toutes autres personnes impliquées dans le déroulement des activités de la ligue observent les règlements et respectent le code d'éthique du Sport Étudiant.
- 4.3 Le commissaire et le comité de discipline pourront, après consultation, imposer une sanction à une organisation, une équipe, un entraîneur, un athlète et à toute autre personne qui aura commis une ou plusieurs infractions aux règlements de la ligue.
- 4.4 Toute décision du comité de discipline est finale et sans appel.

ARTICLE 5 ARBITRES ET OFFICIELS

Le choix des arbitres de chaque catégorie, les honoraires et les frais de transport sont fixés par entente entre l'Association régionale des arbitres et le Réseau du sport étudiant.

5.1 LES OFFICIELS MINEURS

L'équipe qui reçoit doit fournir les officiels mineurs (marqueurs - chronomètres) nécessaires au bon déroulement des rencontres.

5.1.1 Le marqueur (Voir guide en annexe)

6.1.2 Le chronomètreur (Voir guide en annexe)

6.1.3 L'opération du 24 secondes

5.1.4 Observateur

L'équipe qui visite peut avoir un observateur à la table de contrôle pour être en droit de contester le travail des officiels mineurs de l'équipe hôte.

5.2 ABSENCE DES ARBITRES

5.2.1 Si au moins un arbitre est présent, le match est joué.

5.2.2 En absence totale d'arbitres, le match peut être joué avec des arbitres choisis sur place, à moins que les responsables des deux équipes, jugeant que l'arbitrage serait inadéquat, s'entendent pour reprendre la rencontre.

Les deux entraîneurs devront compléter les feuilles d'alignement ainsi que la feuille de pointage et faire parvenir le tout dans les délais prévus conformément aux présents règlements.

MODIFICATION MAI 2023

5.3 Au niveau Benjamin et Atome, durant la rencontre, il est interdit aux entraîneurs et aux joueurs d'émettre tout commentaire impliquant le jugement d'un officiel sur l'appel ou non d'une irrégularité (faute ou violation). Seule une explication sur l'application d'une sanction ou remise en jeu, si celle-ci est non conforme à la réglementation (rappel poli de l'application d'une règle) peut être demandée, et ce, lors de l'arrêt de jeu. Aucune argumentation n'est tolérée. Toutefois, les officiels sont disponibles à la fin de la demie pour échanger brièvement et poliment sur les ajustements à apporter sur l'arbitrage. La présence des 2 entraîneurs est obligatoire lors de cette période qui doit demeurer des plus courtoises.

Un entraîneur ne respectant pas cette règle lors d'une partie :

Première offense : avertissement

Deuxième offense : Faute technique

Troisième offense : Faute technique et expulsion du match

ARTICLE 6 DEVOIR DE L'ÉCOLE HÔTESSE

L'école hôteesse doit fournir une aire de jeu propre et appropriée au sport en cause.

6.1 Elle doit fournir un vestiaire convenable avec des douches à proximité, lequel vestiaire pouvant être verrouillé.

6.2 Elle doit fournir les feuilles de pointage officielles, un chronomètre convenable et le pointage visible de tous.

6.3 Elle doit tenir les feuilles de pointage de match sur les formules fournies à cet effet par le RSEQ.

6.4 L'école ne sera pas responsable des objets perdus, volés ou oubliés.

6.5 L'entraîneur ou responsable de l'équipe doit voir lui-même à ce que le nom et le numéro des membres de son équipe soient inscrits sur les feuilles de pointage.

- 6.6 Lors des rencontres regroupées, l'école hôte devra s'assurer d'avoir un responsable de tournoi.
- 6.7 L'équipe hôte doit fournir 4 ballons d'une qualité acceptable à l'équipe visiteuse pour l'échauffement et la demie. L'équipe visiteuse ne peut pas apporter de ballons pour éviter les pertes et vols.

ARTICLE 7 DEVOIRS DE L'ÉCOLE VISITEUSE

- 7.1 L'école visiteuse verra à garder propre le local qui lui est prêté, à observer les règlements internes de l'école hôte ou les règlements du lieu où se tiennent les compétitions.
- 7.2 L'entraîneur ou le responsable de l'équipe doit voir lui-même à ce que le nom et le numéro des joueurs de son équipe soient inscrits sur la feuille de pointage et d'alignement.
- 7.3 Pour sévir contre l'équipe fautive, le commissaire devra recevoir dans les 72 heures une plainte par écrit de l'équipe hôte qui se sent lésée sur ces points.

ARTICLE 8 RÉSULTATS ET STATISTIQUES

Dans le but de faciliter la publication des statistiques des ligues, nous exigeons que les ÉQUIPES HÔTES suivent la procédure suivante:

- 8.1 Avant la partie l'entraîneur hôte devra s'assurer d'avoir imprimé la feuille de match provenant de **S1**.
- 8.2 Après la partie le marqueur doit faire initialiser la feuille de match à droite du pointage final par les entraîneurs des deux équipes.
- 8.3 INSCRIRE LE RÉSULTAT PAR INTERNET

Après la partie, l'entraîneur de l'équipe hôte, doit inscrire le résultat de la rencontre sur **S1**. (*Voir S1-Guide-feuille de match pour la procédure*)

Les équipes ont 48 heures pour entrer les résultats. Si les résultats ne sont pas entrés dans les délais, un avertissement sera donné à l'équipe fautive et 1 point sera enlevé au classement dès la deuxième offense.

- 8.4 EXPÉDIER LA FEUILLE DE MATCH

Après la partie, l'entraîneur de l'équipe hôte, doit mettre la feuille de match sur **S1** dans un délai de 48 heures. **Après une semaine, des frais administratifs de 5\$ par feuille de match non-disponible sur S1 seront chargés à l'école. À la**

deuxième offense, des frais de 50\$ s'appliqueront pour toutes feuilles manquantes.

8.5 CONSULTATION DE LA FEUILLE DE MATCH
(Voir S1-Guide-feuille de match pour la procédure)

ARTICLE 9 SYSTÈME DE POINTAGE

BASKETBALL	
PTS RELIÉS POUR LA PERFORMANCE	PTS RELIÉS AU CODE D'ÉTHIQUE
3 PTS = Victoire	2 PTS = 0 technique/intentionnelle
2 PTS = Défaite en prolongation	1 PT = 1 technique/intentionnelle
1 PT = Défaite	0 PT = 2 techniques/intentionnelles et + expulsion
0 PT = Forfait	Non-respect de la règle de participation (voir articles 11 et 13)

* La faute intentionnelle ou antisportive sera traitée de la même façon que la faute technique

* **La faute antisportive non-associée à un geste antisportif ne compte pas dans le décompte des points d'éthique. Exemple : commettre une faute normale lors d'une sortie de balle et accrocher un joueur lors d'une échappée. Lors d'un geste ou d'un comportement antisportif d'un joueur ou d'un entraîneur, celui-ci devra être inscrit dans le bas de la feuille de match par les officiels avec le #, le nom du joueur ou de l'entraîneur fautif. Il est de la responsabilité des entraîneurs de s'assurer que le geste antisportif a été inscrit sur la feuille de match. Après la signature des officiels et des entraîneurs de la feuille en fin de match, il n'y aura pas possibilité d'appel.**

ARTICLE 10 CALENDRIER

Le calendrier des parties de la saison régulière sera fait par le RSEQ et les écoles lors de la réunion de confection de calendrier. Les écoles participant à la ligue devront déléguer uniquement deux personnes à la réunion de confection de calendrier. Les écoles se rencontreront selon un ordre déterminé à l'avance, afin de placer l'ensemble des parties les impliquant.

10.1 MODIFICATION DE PARTIE

Dans le but de coordonner efficacement les modifications du calendrier, nous vous demandons de bien vouloir suivre les étapes suivantes:

10.1.1 Vous devez respecter le calendrier des parties.

10.1.2 En cas de raisons **majeures** vous pouvez faire une modification de partie telle que: non disponibilité de plateaux, tempêtes et toutes autres raisons jugées pertinentes par le commissaire de la ligue.

10.2 CHANGEMENT DE PARTIE

Tout changement de partie entraînera des frais administratifs pour l'équipe qui demande le changement. Ces frais seront de **50\$** pour un changement apporté avant le **15 décembre** de l'année en cours. Un changement après cette date entraînera des frais de **100\$** pour l'équipe qui demande le changement.

10.2.1 Date limite pour reprendre une partie: le jeudi, 14 mars 2024

10.2.2 S'il y a eu un changement sans l'approbation du commissaire ou de son délégué, le commissaire devra faire perdre par défaut l'équipe fautive.

10.2.3 Les changements de rencontre doivent parvenir par courriel au RSEQ en mentionnant la catégorie, le numéro de match, le changement demandé et la raison, au minimum 48h avant la partie prévue.

10.3 **PROCÉDURE À SUIVRE POUR FAIRE UN CHANGEMENT DE PARTIE**

Note: À moins d'acceptation de l'équipe adverse, il est impossible de changer des parties qui impliquent des transports.

10.3.1 Communiquez avec **LE RESPONSABLE DES SPORTS DE L'ÉQUIPE ADVERSE** pour lui dire que vous ne pourrez pas être à la rencontre prévue au calendrier. Convenez des nouveaux arrangements (l'équipe impliquée dans la substitution n'a pas à subir les désagréments de vos demandes et n'est pas contrainte d'accepter le changement).

10.3.2 Communiquez le changement au commissaire de ligue par courriel ou téléphone. Le commissaire communiquera avec le responsable des arbitres. Si ce dernier est d'accord, le commissaire validera le changement auprès des responsables de sports concernés.

ARTICLE 11 LA RENCONTRE

11.1 Pour les catégories **cadettes et juvéniles, un minimum de 7 (7) joueurs présents et aptes à jouer** (maximum 15 joueurs) est requis pour disputer une partie. Une équipe se présentant avec six (6) joueurs et moins présents et aptes à jouer, elle perd par forfait, tous ses points (éthique et performance) et recevra une amende de 50\$ et une lettre est envoyée à la direction d'école en CC avec le responsable des sports.

11.2 Seuls les athlètes inscrits sur **S1** peuvent participer aux activités de la ligue.

ARTICLE 12 LES COÛTS DE PARTICIPATION

12.1 Les coûts de participation seront déterminés par la commission sectorielle secondaire. Ils comprendront les frais des permanents, de photocopies, d'envois postaux, d'envois par autobus, de téléphone, de télécopieur, les récompenses, les feuilles de match et les coûts liés à l'arbitrage.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT PARTICIPATION (atome, benjamin)

- 13.1 Nombre minimum de joueurs inscrits **MODIFICATION MAI 2023**
Le nombre minimum de joueurs de huit (8) joueurs présents (maximum 15 joueurs) **est requis pour disputer une partie dont 8 aptes à jouer.** Si une équipe se présente avec sept (7) joueurs et moins présent et en uniforme, elle perd par forfait tous ses points (éthique et performance), une amende de 50 \$ et une lettre est envoyée à la direction d'école en CC avec le responsable des sports.
- 13.2 Substitution
- Aucune substitution libre n'est permise durant les trois (3) premiers quarts d'une partie. Les substitutions doivent être effectuées à la fin du demi-quart. L'arrêt automatique ne doit pas être utilisé comme temps mort. Un minimum de temps est accordé pour permettre les changements de joueurs. L'équipe fautive peut être pénalisée d'une faute technique pour avoir retardé inutilement la partie.
- La substitution, selon les règlements FIBA, sera permise au cours du quatrième quart.
- 13.3 Participation maximale
- Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux quarts ou quatre demi-quarts, au cours des trois premiers quarts.
- 13.4 Participation minimale
- Huit (8) joueurs de chaque équipe, doivent participer activement à l'équivalent d'un quart complet ou de deux demi-quarts au cours des trois premiers quarts.
- 13.5 Blessure et disqualification
- Si une substitution devient obligatoire au cours d'une partie, à cause de blessure ou de disqualification, les deux joueurs impliqués se voient automatiquement accorder à leur fiche la participation à un demi-quart, peu importe la durée de leur présence au jeu.

13.6 Responsabilité du marqueur officiel

Le marqueur officiel inscrira, à l'endroit approprié sur la feuille de pointage, chacune des présences au jeu de chaque athlète. Il en sera de la responsabilité de l'école hôte de s'assurer que le tout soit fait dans les règles.

13.7 Sanction

Toute équipe qui enfreint la règle de participation perd automatiquement la partie par forfait. La responsabilité de se conformer au règlement incombe à l'entraîneur. La sanction s'applique lors du constat de l'infraction et même après la fin de la partie. Tant et aussi longtemps que les deux (2) arbitres n'ont pas signé la feuille de pointage.

ARTICLE 14 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

14.1 Lors des parties de ligues croisées, les règlements de la catégorie **supérieure** sont appliqués. **MODIFICATIONS 2023**

14.2 DÉFENSIVE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

LA DÉFENSIVE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE POUR LA CATÉGORIE ATOME, BENJAMINE et CADETTE de la F.B.B.Q. est reconnue par la ligue. Interdire de doubler le ballon à l'extérieur de la ligne de 3 points défensif pour la première portion du calendrier d'octobre à décembre POUR LES CATÉGORIES ATOME ET BENJAMINE.

14.3 CLASSEMENT

Le classement des équipes d'une catégorie se fera de la façon suivante:

14.3.1 Le plus haut total du classement combiné (points performances et éthiques).

14.3.2 Le nombre de victoires total au classement

14.3.3 Si deux (2) équipes et plus sont à égalité, l'on tiendra compte des résultats des parties opposant ces équipes incluant les points d'éthique sportive.

14.3.4 L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les points pour et les points contre dans les matchs impliquant les équipes en cause.

14.3.5 L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les points pour et les points contre dans l'ensemble des matchs de la saison régulière.

14.3.6 Tirage au sort

14.3 CHAMPIONS DE LA SAISON

Atome, Benjamin, Cadet et Juvénile DIVISION 3

L'équipe championne de la saison régulière sera celle qui terminera au premier rang de la ligue.

Atome, Benjamin, Cadet et Juvénile DIVISION 4

L'équipe championne de la saison régulière sera celle qui terminera au premier rang de la ligue.

14.4 ÉCHAUFFEMENT

14.5.1 Une période minimale de dix (10) minutes est accordée aux équipes avant le début des parties pour leur permettre d'effectuer les exercices d'échauffement sur le plancher où se déroule la partie.

14.5 BANC DES ATHLÈTES

Seuls les athlètes en uniforme et un maximum de trois (3) responsables par équipe peuvent prendre place sur le banc des athlètes.

14.6 PANIER DE TROIS POINTS

La réglementation relative à un panier comptant pour (3) trois points s'applique à toutes les catégories.

14.7 DURÉE DE LA PARTIE

14.7.1 Catégories Atome, benjamine, cadette et juvénile

Quatre (4) quarts de huit (8) minutes chronométrées avec une pause de deux (2) minutes entre les quarts et de cinq (5) minutes à la mi-temps. La durée de la prolongation est d'autant de périodes de trois (3) minutes chronométrées que nécessaire pour briser l'égalité.

14.7.2 Dans les catégories Atome, benjamine, cadette et juvénile, dès que l'écart atteint 35 points et plus entre les deux équipes, l'entraîneur de l'équipe

tirant de l'arrière peut exiger que le temps continu soit appliqué à tout moment.

14.8 DÉLAI POUR UNE ÉQUIPE EN RETARD

Un délai de 15 minutes après l'heure qui avait été prévue pour le début de la rencontre sera accordé à une équipe pour qu'elle se présente sur le terrain; passé ce délai, l'équipe absente perdra automatiquement par forfait et ce, sans appel.

ARTICLE 15 SANCTION ET SUSPENSIONS

Les règlements relatifs à un désistement seront appliqués pour toute équipe qui ne présente pas à une partie, qui refuse de disputer une partie ou qui se retire avant la fin d'une partie du calendrier régulier ou des séries éliminatoires. Une suspension ne peut être purgée lors d'un match qui est gagné ou perdu par forfait.

Tout athlète ou entraîneur, obtenant trois fautes techniques ou antisportives, est automatiquement suspendu pour la partie suivante. Si par la suite le fautif obtient une nouvelle faute, son cas est référé au commissaire de la ligue. Les sanctions suivantes sont applicables : **MODIFICATIONS MAI 2023**

automatique de deux (2) matchs pour l'entraîneur.

INFRACTION	
ENTRAÎNEURS	
Description	1'
2 fautes techniques lors d'un même match (Art.10.1)	2
Cumul d'une 3 ^e faute technique (Art. 10.2.1)	
Cumul d'une 4 ^e faute technique (Art. 10.2.2)	2
Cumul d'une 5 ^e faute technique (Art. 10.2.3)	Exp
Manquement à l'application des sanctions prévues aux articles 10.1 et 10.2 (Art.10.3)	2 Forf in
Faute disqualifiante	
JOUEURS	
Description	1'
2 fautes techniques et/ou antisportives lors d'un même match (Art.10.1)	2

15.1 EXPULSION AUTOMATIQUE

15.1.1 Joueur

Tout athlète expulsé d'une partie à la suite d'une faute entraînant une disqualification (autre qu'une 5^{ème} faute dans les circonstances normales) est automatiquement suspendu pour la partie suivante. À sa deuxième offense, son cas est référé au commissaire de la ligue.

15.1.2 Entraîneur

Tout entraîneur, gérant ou membre du personnel d'une équipe qui commet une faute entraînant une disqualification est automatiquement suspendue pour la partie suivante. À sa deuxième offense, son cas est référé au comité de discipline.

15.1.3 Cracher sur la surface de jeu

Tout entraîneur, gérant et/ou athlète qui crachera sur la surface du jeu, pendant le déroulement d'une partie se verra automatiquement attribuer une faute technique.

15.2 PURGER SA SUSPENSION

Toute personne, étudiant-athlète, entraîneur ou autre qui n'a pas complété sa suspension avant la fin de la saison devra compléter sa suspension au début de la prochaine saison.

15.3 OMISSION DE PURGER UNE SUSPENSION AUTOMATIQUE

Toute personne, étudiant-athlète, entraîneur ou autre qui omet de servir une suspension devra purger 2 parties additionnelles de suspension et perdre tous les points comptés dans la journée. En plus, l'équipe fautive perd la partie par défaut.

ARTICLE 16 ENCADREMENT DES ÉQUIPES

16.1 Lors des rencontres, chaque équipe **devra** être accompagnée d'au moins un entraîneur-responsable reconnu par la direction de l'école.

16.2 Chaque entraîneur sera responsable du comportement de ses athlètes selon le code d'éthique du réseau du sport étudiant et du respect des différents règlements relatifs à la compétition comme telle.

ARTICLE 17 RÉCOMPENSES

Une bannière de championnat de ligue sera remise à l'équipe championne de la saison régulière chez les filles et chez les garçons et ce pour chaque catégorie, division, niveau.

ARTICLE 18 PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

18.1 BENJAMINE CADETTE ET JUVÉNILÉ DIVISION 3 et 4

Les huit meilleures équipes de la ligue accèdent au Championnat scolaire régional de basketball. Les équipes surclassées identifiées en début d'année ont accès au championnat régional. Advenant qu'il y est plus de 8 équipes dans la catégorie, un match de barrage sera organisé entre l'équipe surclassée et la 8e position.

Une équipe évoluant en D4 pourra, s'il reste de la place, participer au championnat régional D3. L'équipe ne peut participer qu'à un seul événement de fin d'année. Elle ne pourra participer au tournoi de fin de saison en division 4

MODIFICATIONS MAI 2023

18.1.1 En benjamin masculin D4, si deux niveaux sont créés :

Benjamin D4 niveau 1

Les 4 premières équipes au classement ont accès.

Demi-finales, finale Or et Bronze

Benjamin D4 niveau 2

Les 4 premières équipes au classement ont accès.

Si deux sections, les deux premières de chaque section ont accès.

Demi-finales, finale Or et Bronze

18.2 SEMAGE DES ÉQUIPES

Le semage des équipes sera fait par le RSEQ en fonction des résultats obtenus par les équipes et le portrait.

18.3 Nombre de joueurs

Le nombre de joueurs minimum pour participer au championnat régional est de 8 joueurs en benjamin et de 7 joueurs en cadet juvénile. Cependant si une blessure survient pendant le championnat, l'équipe peut poursuivre le championnat sans aucune pénalité. Un billet pourra être demandé afin de valider au besoin.

ARTICLE 19 PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

19.1 BENJAMINE CADETTE ET JUVÉNILE DIVISION 3

L'équipe championne lors du championnat régional scolaire de basketball se méritera la chance de participer au championnat provincial.

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Présenté par : _____

École : _____

ÉVÉNEMENT			
<i>Date</i>		<i>Discipline</i>	
<i>Lieu</i>			
Personne(s) impliquée (s)			
Description de l'événement			

Témoin _____ Tél: _____

Témoin _____ Tél: _____

Responsable _____ Date _____

RAPPORT D'ACCIDENT

IDENTIFICATION

Nom		Prénom	
Date de nais.		Adresse	
Ville		Code postal	
Téléphone			
Région du RSEQ		Institution	

INFORMATION SUR L'ACCIDENT

Lieu de l'accident	
Genre de blessure	
Détails de l'accident	
Cause de l'accident	

SOINS APPORTÉS

Soins apportés sur place						
Acheminé par ambulance	Oui		Non		Hôpital	
Acheminé à la clinique médicale	Oui		Non		Clinique	
Acheminé au domicile familial	Oui		Non			
Accompagnateur						
Recommandation de se rendre à l'hôpital	Oui		Non			
À la clinique médicale	Oui		Non			
Refusée par la victime	Oui		Non			

URGENCE SANTÉ (s'il y a lieu)

Contacté à	Heure		Minutes	
Arrivé à	Heure		Minutes	
Contacté par				

RAPPORT COMPLÉTÉ PAR :

Nom / Prénom (Écrire en lettres moulées)	
Fonction	
Signature	
Date	



SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

S1

GUIDE FEUILLE DE MATCH

Responsables des sports

<http://s1.rseq.ca/>

En suivant les étapes de ce guide, vous pourrez générer vos feuilles de matchs et les intégrer sur S1

Avant de commencer, assurez-vous d'avoir :

- Accès à S1

GÉNÉRER UNE FEUILLE DE MATCH

1- Une fois connecté sur S1, cliquez sur : [LISTE DES ÉQUIPES](#)

SI Accueil À propos Contactez-nous English RSEQ

2016 - 2017 Saguenay-Lac-Saint-Jean Badminton Rechercher Actions

Institution JUV

Liste des équipes x

Juvénat Saint-Jean

Registrariat et ligues En Forme - Maternelle Primaire Secondaire

Nombre d'équipes	0
Nombre d'étudiants-athlètes	2
Étudiants-athlètes distincts	2
Nombre d'entraîneurs	0
Entraîneurs distincts	0



- Liste des étudiants-athlètes
- Liste des entraîneurs
- Liste des équipes
- Liste des plateaux sportifs externes
- Calendrier des matchs
- Liste des enseignants
- Liste des classes
- Chargement de données (pour Ligues, équipes...)
- Chargement de données (pour Registrariat seulement)
- Chargement de données (pour EnForme seulement) Excel 2007+
- Chargement de données (pour EnForme seulement) Excel 98-2003

Région	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Numéro	378501
Code	JUV
Nom court (provincial)	Juvénat
Nom complet	Juvénat Saint-Jean
C. scolaire	
Niveau	Secondaire

Délégué	Délégués adjoints
Délégué	
Adresse courriel	
Bureau	
Cellulaire	
Désignation	

2- Cliquez ensuite sur **l'équipe désirée** et sélectionner l'onglet match, vous aurez accès à tous les matchs de cette équipe.

The screenshot shows the RSEQ website interface. At the top, there is a navigation bar with 'SI', 'Accueil', 'À propos', 'Contactez-nous', 'English', and 'RSEQ'. Below this, there are filters for '2016 - 2017', 'Saguenay-Lac-Saint-Jean', and 'Basketball'. A search bar and an 'Actions' button are also present. The main content area shows the 'Institution JUV' and a list of teams, with 'Basketball B M D2 - Juvénat 2' selected. To the right, there are fields for team details: 'Nom d'équipe' (Juvénat 2), 'Surnom de l'équipe', 'Discipline sportive' (Basketball), 'Secteur' (Secondaire), 'Catégorie' (Benjamin), 'Sexe' (Masculin), 'Division' (Division 2), 'Conférence', and 'Section'. Below these fields is a 'Responsable des rapports de match' dropdown. A red arrow points to the 'Matches' tab in the navigation bar. Below the tabs is a table with the following data:

#	Date	Heure	Visiteur	Résultat	Receveur	Endroit	Actions
222	Mer	2016-10-19	18:00	Juvénat 2	Juvénat	Juvénat Saint-Jean	Actions

At the bottom, there is a footer with copyright information: '© 2013-2016 - Réseau du sport étudiant du Québec - RSEQ - rseq.ca - Tous droits réservés | Légal' and 'Collaboration spéciale Sampi technologies inc. - www.sampi.ca'.

3- Cliquer ensuite sur **Action** et sélectionner **Générer la feuille de match**, un fichier excel sera créé, il ne vous reste qu'à l'imprimer!

This screenshot shows the same RSEQ website interface as the previous one, but with the 'Actions' dropdown menu open. A red arrow points to the 'Actions' button in the table, and another red arrow points to the 'Générer la feuille de match' option in the dropdown menu. The dropdown menu also includes the option 'Alignements 2 équipes'. The table data remains the same as in the previous screenshot.

TÉLÉCHARGER UNE FEUILLE DE MATCH SUR S1

- 1- Une fois la partie terminée, scanner la feuille de match et l'enregistrer sur votre ordinateur.
- 2- Une fois connecté sur S1, cliquer sur : [ACTION – Tableau de Bord](#)

2016 - 2017 | Saguenay-Lac-Saint-Jean | Basketball | Rechercher | Actions

Institution JUV

Tableau de bord JUV

Juvénat Saint-Jean

Registrariat et ligues | En Forme - Maternelle | Primaire | Secondaire

Nombre d'équipes	1
Nombre d'étudiants-athlètes	3
Étudiants-athlètes distincts	3
Nombre d'entraîneurs	0
Entraîneurs distincts	0

- Liste des étudiants-athlètes
- Liste des entraîneurs
- Liste des équipes
- Liste des plateaux sportifs externes
- Calendrier des matchs
- Liste des enseignants
- Liste des classes
- Chargement de données (pour Ligues, équipes...)
- Chargement de données (pour Registrariat seulement)
- Chargement de données (pour EnForme seulement)

Région: Saguenay-Lac-Saint-Jean
Numéro: 378501
Code: JUV
Nom court (provincial): Juvénat
Nom complet: Juvénat Saint-Jean
C. scolaire:

Délégué | Délégués adjoints

Délégué
Adresse courriel
Bureau
Cellulaire

- 3- Une fois dans le tableau de bord, cliquer sur le [Rapport de match de la partie souhaitée](#)

2016 - 2017 | Saguenay-Lac-Saint-Jean | Basketball | Rechercher | Actions

Institution JUV

Tableau de bord JUV

Rafraîchir

Afficher mes items seulement
 Afficher les items terminés

Filter sur le type d'items
Non défini

Type	Assigné	Créé le	Description
Rapport de match	stefftr	2016-10-20	Match: 2016-10-18 Basketball Benjamin Féminin D3 122 SMRC vs Juvénat
Rapport de match	stefftr	2016-10-20	Match: 2016-10-19 Basketball Benjamin Féminin D3 123 SMRC vs Juvénat

4- Une fois dans le rapport de partie cliquer sur *l'Étape de numérisation* et ensuite sur *Numériser un document*.

Institution JUV

Tableau de bord JUV

Rapport de partie

Rapport de match

Match: Basketball B F D3 122 SMRC vs Juvénat

SMRC -> *** <- Juvénat

Étape 1
Pointage
Requis pour: 2016-10-20 18:00
[Cliquez pour détails »](#)

Étape 2
Numérisation feuille de match
Requis pour: 2016-10-21 18:00
[Cliquez pour détails »](#)

Téléchargement d'une numérisation

Date ajouté	Type de document	Ajouté par	Actions
			Numériser un document »

Red arrows indicate the 'Numérisation feuille de match' link in the sidebar and the 'Numériser un document' button in the modal.

5- Sélectionner *Feuille de pointage* dans le type de document et cliquer sur *suivant*.

Téléchargement d'une numérisation

Type de document

- Feuille de pointage
- Alignement - équipe visiteuse
- Alignement - équipe receveuse
- Statistiques - équipe visiteuse
- Statistiques - équipe receveuse
- Évaluation des officiels
- Rapport d'incident
- Autre

[suivant »](#)

Red arrow points to the 'suivant' button.

6- Il ne vous reste qu'à choisir le fichier sur votre ordinateur et cliquer sur *Télécharger la numérisation*.

ACCÉDER AUX FEUILLES DE MATCH SUR S1 DES PARTIES JOUÉES

- 1- Une fois connecté sur S1, cliquer sur : [LISTE DES ÉQUIPES](#)
- 2- Cliquer ensuite sur [l'équipe désirée](#) et sélectionner l'onglet match, vous aurez accès à tous les matchs de la ligue
- 3- En cliquant sur le pointage des parties, la feuille de match ouvrira.

NB : Si vous créez un identifiant à votre entraîneur il aura accès lui-même à cette fonction pour son équipe.

CONSULTER LE CLASSEMENT ET LE CALENDRIER

Si vous désirez tout simplement obtenir des informations concernant le classement ainsi que les résultats des matchs :

- Il suffit simplement de vous rendre sur le site : <http://diffusion.s1.rseq.ca/>
- Choisir la région.
- Choisir la discipline dont vous désirez avoir les informations.
- Choisir la ligue, vous aurez à la fois le classement de la ligue choisie, les résultats ainsi que le calendrier des rencontres à venir.

POLITIQUE D'ANNULATION DE COMPÉTITION

Compétition sur semaine:

Dans le doute de l'annulation, le responsable communique avec le responsable de du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean au (418) 543-3532. Après 16h00, communiquer avec le commissaire de la ligue. Une fois la décision prise d'annuler la compétition, le responsable du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean communique avec les responsables et/ou les entraîneurs et l'assignateur des arbitres.

Tournoi ou rencontre de fin de semaine:

Le responsable d'un événement doit communiquer avec le responsable du RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean, et la décision d'annuler le tournoi ou la rencontre sera prise par ces deux personnes. La décision doit être prise au moins quatre heures avant le début de ce dernier.

Lorsqu'il décide d'annuler, il doit avertir le responsable du RSEQ au numéro d'urgence du réseau du sport étudiant.

Athlétisme
Cross-Country
Badminton
Football
Volleyball



À DÉTERMINER

Basketball
Cheerleading
Hockey



Stéphanie Tremblay 418-590-5845

S'il y a annulation le site Internet (www.saglac.rseq.ca) et la page Facebook en feront mention.

Dans le doute, l'équipe ou les équipes visiteuses peuvent communiquer avec le numéro d'urgence du RSEQ SLSJ avant le début de la compétition.

Les entraîneurs de l'école qui visite ont la responsabilité de s'assurer que son ou ses matchs ne sont pas annulés.